



### **HONORAIRES DE TRANSACTION AU 1er MARS 2018**

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf mention contraire définie dans le mandat de vente.

Montant du prix de vente	Montant des honoraires TTC*
De 0 à 50 000€	5 000€
De 50 001 à 100 000€	6 000€
De 100 001 à 600 000€	5,9%
Au-delà de 600 001€	5,4%

Vente de Terrains, Locaux Commerciaux, Fonds de commerces, Parts de sociétés commerciales : 9,6% du montant de la transaction avec un minimum de perception de 4000€ TTC.

En cas de transaction inter-cabinet, Immobilier Côté Village s'engage à respecter les honoraires définis par le mandat d'origine. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

\*TVA au taux en vigueur soit 20% au 1er janvier 2018

### **HONORAIRES DE LOCATION AU 1er MARS 2018**

Pour les baux à usage d'habitation :

Honoraires pour recherches, entremises et négociation : 150€ à la charge du bailleur

Honoraires pour visites, constitution dossier locataire et rédaction du bail :

- 10€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du bailleur
- 10€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du locataire

Honoraires pour réalisation de l'état des lieux d'entrée

- 3€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du bailleur
- 3€ TTC par M2 de surface habitable à la charge du locataire

Pour les emplacements de stationnements, box, garages :

Honoraires pour l'ensemble de nos prestations

- Un mois de loyer charges incluses à la charge du bailleur
- Un mois de loyer charges incluses à la charge du locataire

Pour les autres baux :

Honoraires pour l'ensemble de nos prestations

- 2 mois de loyers hors charges et TTC à la charge du bailleur
- 2 mois de loyers hors charges et TTC à la charge du locataire

### **HONORAIRES DE GESTION AU 1er MARS 2018**

A partir de 4,8 % TTC du loyer encaissé\*.

Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur et ce quel que soit le nombre de logements géré :

- Pour des loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2000 € : 4,8 % TTC
- Pour des loyers mensuels par bailleur compris entre 1500 et 2000 € : 6 % TTC
- Pour des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1500 € : 7,2 % TTC

Garantie Loyers Impayés 3 % TTC en option.

\*au taux actuel de la TVA à 20%